

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf le vingt trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULOC Pierre, Maire.

Date de convocation : 16 Octobre 2009

**Présents** : Mmes Ancelle, Boulie, Guiet, Veubret, Mrs Antonelli, Bouloc, Cotinaud, Cousset, Guéret, Guillet, Ingrand, Pertus.

**Pouvoirs** : M. Nastorg à M. Cotinaud, M. Zimmermann à Mme Guiet.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Guiet Danielle.

Le procès verbal de la réunion du 15 octobre 2009 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR :

1. Election d'un Adjoint ;
2. Vente Immeuble de La Touche ;
3. Questions Diverses.

#### 1.1. Choix du nombre d'Adjoints

M. le Maire fait part au conseil municipal de la démission de M. HIPPEAU Bernard de ses fonctions de 1er adjoint et rappelle que par délibération en date du 15 mars 2008 il avait été décidé la création de deux postes d'adjoint (le nombre d'adjoints ne pouvant excéder la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal fixée par l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret

**DECIDE** (11 voix pour et 3 voix contre) de maintenir pour la durée du mandat, DEUX postes d'adjoint, conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du CGCT

#### 1.2. Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint

M. le Maire donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'article L.2122-8 propose de procéder sans élections complémentaires à l'élection du second adjoint.

Le Conseil Municipal décide selon cette proposition de procéder à cette élection.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
ont obtenu :	
❖ Mme BOULIE Isabelle :	5 (cinq) voix
❖ M. COUSSET Robert :	5 (cinq) voix
❖ M. COTINAUD Eric :	3 (trois) voix

#### DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7
ont obtenu :	
❖ Mme BOULIE Isabelle :	7 (sept) voix
❖ M. COUSSET Robert :	4 (quatre) voix
❖ M. COTINAUD Eric :	2 (deux) voix

**Mme BOULIE Isabelle** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé 2<sup>nd</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

Départ de Mme Ancelle Jocelyne et de M. Antonelli Romuald à 20 h 45mn.

#### 2. Vente Immeuble de La Touche

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 février 2009, le conseil a décidé de mettre en vente les parcelles AC n° 74, 70p et 72 et de proposer l'acquisition de ce bien en priorité aux anciens propriétaires ou leurs ayants cause ainsi qu'à la personne qui avait l'intention d'acquérir ce bien.

